



l'avantage

POUR VOUS TENIR AU COURANT

JANVIER 2016

En ce début de nouvelle année, nous avons bien des choses à vous dire dans cette édition de *L'avantage*.

RAPPEL – NOUVEAU PROGRAMME DE DÉSACCOUTUMANCE AU TABAC ET NOUVELLE LIMITE DU NOMBRE D'EXÉCUTIONS D'ORDONNANCE POUR LES MÉDICAMENTS D'ENTRETIEN

En novembre dernier, nous vous avons parlé de deux nouveaux programmes sur les soins pharmaceutiques que GSC lancera le 1^{er} février 2016. Ces programmes ont été conçus pour améliorer la santé des membres du régime et entraîner des économies durables pour votre régime de soins de santé et, plus particulièrement, pour le volet concernant le remboursement des médicaments.

- Nouveau programme amélioré de désaccoutumance au tabac de GSC – comme nous vous l'avons annoncé en novembre dernier, nous ajouterons ce nouveau programme à votre régime de garanties le 1^{er} février 2016, à moins que vous n'avisiez l'équipe responsable des comptes de GSC chargée de votre compte, avant le 15 janvier 2016, que vous ne voulez pas qu'il fasse partie de votre régime.
- Limite du nombre d'exécutions d'ordonnance pour les médicaments d'entretien – à compter du 1^{er} février également, les pharmaciens seront tenus de délivrer une provision minimale de trois mois de certains médicaments d'entretien, sous réserve d'un maximum de cinq exécutions d'ordonnance par année. Afin d'expliquer ce changement prochain, nous avons préparé la communication ci-jointe, que vous pouvez transmettre aux membres de votre régime.

Par suite de ces changements, de légères modifications seront apportées au livret. Elles seront incorporées dans la prochaine réimpression/rediffusion. Si vous avez des questions concernant ces deux programmes, vous pouvez les adresser en tout temps à l'équipe responsable des comptes de GSC.

Dans ce numéro :




- Rappel – Nouveau programme de désaccoutumance au tabac de GSC et nouvelle limite du nombre d'exécutions d'ordonnance pour les médicaments d'entretien de GSC
- Refonte de Web ShieldStats^{MD}
- Nouveaux médicaments de spécialité contre le cholestérol
- Nouvelle fonction de soumission en ligne des demandes de règlement pour soins dentaires
- Le point sur le projet de loi 28 du Québec
- Nouvelles fonctions de GSC à votre portée^{MC}

Web ShieldStats^{MD} : NOUVELLE FONCTION AMÉLIORÉE DE RAPPORTS EN LIGNE POUR LES PROMOTEURS ET LES CONSEILLERS DE RÉGIME

Web ShieldStats^{MD} est la plateforme de rapports en ligne libre-service de GSC qui fournit aux promoteurs et aux conseillers de régime les renseignements dont ils ont besoin pour bien comprendre leurs régimes de garanties. Accessible par l'intermédiaire de notre outil Administration en ligne, l'application Web ShieldStats permet aux utilisateurs d'accéder à un large éventail de données sur leurs régimes de garanties, dont des rapports détaillés sur les demandes de règlement, états financiers, renseignements sur l'adhésion des membres des régimes et leur admissibilité aux garanties, et bien plus encore.

Innovier et améliorer nos produits, cela n'a rien de nouveau ici chez GSC. Ainsi, dès le **1^{er} février 2016**, Web ShieldStats aura une nouvelle allure épurée ainsi que de nouvelles fonctions. Nos utilisateurs actuels auront peut-être une impression de déjà-vu, car nous avons annoncé au début du mois, dans *Mise à jour de GSC*, les changements apportés à Web ShieldStats. Il est important de lire cette publication, si ce n'est déjà fait; vous y trouverez des renseignements détaillés sur les changements apportés de même que quelques conseils utiles pour vous préparer à la conversion.

Sans vous révéler la teneur de ces améliorations, nous pouvons vous dire sans hésitation que ce n'est pas seulement la nouvelle allure de l'outil qui vous emballera. Que diriez-vous...

-  **D'avoir la possibilité de planifier facilement la production de plusieurs rapports en quelques secondes?**
Aucun problème.
-  **De recevoir un courriel vous avisant qu'un rapport est prêt, une fois que vous êtes passé à une autre tâche?**
Vous l'avez.
-  **D'accéder rapidement à des rapports que vous avez récemment consultés ou à ceux que vous avez ajoutés à vos favoris?** *Accordé.*

Vous aurez accès, dans l'application même, à des documents de référence à jour pour vous aider à faire la transition vers la nouvelle version. Nous sommes convaincus que la nouvelle version de Web ShieldStats sera un changement très apprécié, un changement qui entraînera de nombreux gains d'efficacité et vous fera vivre, dans l'ensemble, une meilleure expérience.

GSC accorde une priorité absolue à la protection de vos renseignements personnels; c'est pourquoi nous procédons à une revue annuelle des utilisateurs ayant accès à notre outil Administration en ligne. Cette revue aura lieu dans le courant du mois de mars 2016 et constitue l'une des meilleures façons d'assurer la confidentialité et la sécurité des données.

Si vous n'utilisez pas actuellement Web ShieldStats mais désirez en savoir plus sur cet outil, ou si vous avez des questions au sujet des améliorations apportées, veuillez vous adresser à l'équipe responsable des comptes de GSC.

DE NOUVEAUX MÉDICAMENTS À COÛT ÉLEVÉ CONTRE LE CHOLESTÉROL : LES INHIBITEURS DE PCSK9

Qu'est-ce qu'un inhibiteur de PCSK9? Les inhibiteurs de PCSK9 constituent une nouvelle catégorie de médicaments de spécialité utilisés pour abaisser le taux de cholestérol. Les recherches permettent d'affirmer que ces médicaments sont bien tolérés et sont très efficaces dans la réduction du cholestérol à lipoprotéines de faible densité (C-LDL), le type de cholestérol qui augmente le risque de maladie cardiaque et d'AVC. Les inhibiteurs de PCSK9 servent à traiter les patients qui présentent soit une hypercholestérolémie familiale ou une maladie cardiovasculaire athérosclérotique clinique¹ et qui ne répondent pas de façon satisfaisante aux médicaments classiques pour abaisser le taux de cholestérol, comme les statines. Pour en savoir plus sur le sujet, veuillez consulter le numéro de *l'automne 2015 de Perspective sur les prescriptions*.

Bien que les inhibiteurs de PCSK9 marquent une avancée notable dans le traitement pharmacologique de l'hypercholestérolémie, les répercussions financières pour les promoteurs de régime peuvent être importantes à la longue compte tenu du nombre de patients potentiels. Jusqu'à maintenant, les patients atteints d'hypercholestérolémie étaient pour la plupart traités aux statines, qui coûtent en moyenne plusieurs centaines de dollars par année par patient. En revanche, Repatha^{MC}, le premier inhibiteur de PCSK9 approuvé par Santé Canada, devrait coûter environ 8 000 \$ par année, par membre du régime².

LA STRATÉGIE DE GSC POUR LES INHIBITEURS DE PCSK9

Quelle est la stratégie de GSC concernant Repatha et les autres inhibiteurs de PCSK9? Notre stratégie se compose de quatre éléments clés :

1. Processus rigoureux d'autorisation préalable;
2. Observance avérée à un traitement aux statines;
3. Renvoi au Programme SoutienPharmacien – Volet cardiovasculaire;
4. Réseau de pharmacies privilégiées pour les médicaments de spécialité.

Voici les détails...

Les membres du régime doivent faire une demande de couverture pour Repatha ou tout autre inhibiteur de PCSK9 par l'intermédiaire du programme d'autorisation préalable de GSC, comme ils le font pour de nombreux autres médicaments. Pour que la couverture soit approuvée, les membres du régime doivent répondre aux indications cliniques du médicament, et prouver qu'ils ont essayé les statines et n'ont pas atteint le niveau cible de C-LDL. Les membres du régime doivent également démontrer qu'ils ont observé leur traitement aux statines; ceux qui ne l'ont pas suivi rigoureusement se verront refuser ce médicament. Les membres du régime à qui la couverture du nouveau médicament a été refusée pour cause de non-observance peuvent soumettre une nouvelle demande après six mois, mais ils devront prouver qu'ils ont suivi leur traitement durant cette période de six mois.

Tous les membres du régime qui font une demande pour un inhibiteur de PCSK9 seront invités à participer au *Programme SoutienPharmacien – Volet cardiovasculaire*, que le médicament soit approuvé ou refusé. Bien que la participation au programme soit facultative, nous croyons que le soutien du pharmacien aux membres du régime peut favoriser leur observance thérapeutique et les aider à maîtriser leur taux de cholestérol, qu'ils suivent le traitement habituel aux statines ou prennent un médicament de spécialité pour abaisser leur taux de cholestérol.

Enfin, les promoteurs de régime qui ont choisi de participer au réseau de pharmacies privilégiées (RPP) pour les médicaments de spécialité de GSC peuvent bénéficier d'une réduction de la marge bénéficiaire des pharmacies et de services de soutien à l'observance. Comme nos partenaires du réseau de pharmacies ont accepté de réduire leur marge bénéficiaire sur Repatha et d'autres inhibiteurs de PCSK9, les répercussions financières de ces médicaments sur votre régime de remboursement des médicaments seront moindres. Si vous ne participez pas pour l'instant au RPP, veuillez vous renseigner sur les économies possibles pour votre régime auprès d'un membre de l'équipe responsable des comptes de GSC.

SOUSSION EN LIGNE DES DEMANDES DE RÈGLEMENT POUR SOINS DENTAIRES : BIENTÔT AU MOYEN DES SERVICES EN LIGNE DES MEMBRES DU RÉGIME

GSC ajoutera ce mois-ci une fonction des plus pratiques aux Services en ligne des membres du régime. Les membres du régime qui ont la possibilité de soumettre leurs demandes de règlement en ligne pour différents services pourront dorénavant soumettre de la même façon leurs demandes de règlement pour soins dentaires. Les demandes seront évaluées en temps réel et les formulaires sur papier ne seront donc plus requis.

Cette nouvelle fonctionnalité s'accompagne de deux améliorations à la soumission des demandes de règlement en ligne : premièrement, une présentation épurée et le regroupement des garanties similaires (par exemple, les services paramédicaux sont regroupés); deuxièmement, la possibilité de soumettre des demandes de règlement en ligne pour tous les types de garanties, peu importe la couverture du membre ou son admissibilité. Grâce à cette deuxième amélioration, les membres du régime n'auront plus à remplir un formulaire papier pour la coordination de leurs prestations.

LE POINT SUR LE PROJET DE LOI 28 DU QUÉBEC

Nous vous avons annoncé dans le numéro de septembre 2015 de la publication *L'avantage* que Québec avait adopté le projet de loi 28, lequel visait à élargir le champ de pratique des pharmaciens du Québec et modifiait le mode de remboursement des médicaments de marque par les régimes d'assurance-médicaments du Québec. Voici ce qui s'est passé depuis...

SÉRVICES PHARMACEUTIQUES

Depuis le 20 juin 2015, les pharmaciens du Québec sont autorisés à fournir huit services pharmaceutiques aux résidents du Québec; les régimes privés et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) doivent leur rembourser quatre de ces services. En juillet, le gouvernement et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) ont conclu une entente sur les frais qui peuvent être facturés à la RAMQ. Le secteur de l'assurance, par contre, avait attendu que le gouvernement adopte une loi précisant comment les frais seraient appliqués aux régimes privés avant de payer les demandes de règlement portant sur ces services.

Le 10 novembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 20 modifiant le projet de loi 28 et confirmant que les frais pour le secteur privé ne pouvaient pas excéder les montants fixés pour le régime public. C'est ainsi que les frais des services pharmaceutiques assurés que les régimes privés sont tenus de payer ont été établis.

Qu'est-ce que cela signifie pour les promoteurs des régimes de GSC qui ont des membres au Québec? Cela signifie que GSC remboursera les demandes de règlement pour services pharmaceutiques reçues depuis le 20 juin 2015. Les services pharmaceutiques, les troubles médicaux admissibles et les frais sont énumérés ci-dessous :

SERVICES PHARMACEUTIQUES	TROUBLES MÉDICAUX OU SERVICES ADMISSIBLES	FRAIS
Évaluation ou prescription d'un médicament quand un diagnostic n'est pas requis*	<ul style="list-style-type: none"> → Diarrhée du voyageur → Prévention de la malaria → Supplément vitaminique périnatal → Nausées et vomissements en raison d'une grossesse → Abandon du tabac → Contraception d'urgence → Poux de tête → Médicaments pour prévenir l'infection préopératoire chez les patients à risque (comme les patients cardiaques ou ceux qui ont une valvule prothétique) → Médicaments de cytoprotection gastrique pour prévenir les ulcères → Médicaments pour prévenir le mal aigu des montagnes 	16 \$
Évaluation et prescription d'un médicament pour troubles mineurs* Si le patient a déjà été traité pour le même problème	<ul style="list-style-type: none"> → Rhinite allergique → Feu sauvage → Acné mineure → Vaginite à levures → Érythème fessier du nourrisson → Eczéma (corticostéroïdes d'activité faible à moyenne) → Conjonctivite allergique → Muguet (candidose buccale) causé par l'utilisation d'inhalateurs stéroïdiens → Plaies buccales → Douleurs menstruelles → Hémorroïdes → Infection des voies urinaires chez les femmes 	16 \$
Ajustement de la posologie d'un médicament	<ul style="list-style-type: none"> → Rencontre initiale → Frais annuels → Frais mensuels fixes 	De 15,50 \$ à 19,50 \$ selon le trouble médical et en présence d'au moins deux troubles médicaux De 20 \$ à 50 \$, en deux ou trois versements, selon le trouble médical et en présence d'au moins deux troubles médicaux 16 \$ pour ajustement de posologie d'agents anticoagulants
Prolongation (renouvellement) d'une ordonnance		12,50 \$, une fois par période de 12 mois, par personne

*Le service peut être facturé, qu'un médicament soit prescrit ou non suivant l'évaluation du pharmacien.

Bien qu'il soit difficile d'estimer les répercussions financières en l'absence de données antérieures, nous suivrons de près les tendances au cours des prochains mois et vous tiendrons au courant dès que nous disposerons de nouvelles données.

REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS DE MARQUE AU PRIX LE PLUS BAS

Depuis le 1^{er} octobre 2015, toujours dans le cadre du projet de loi 28, les régimes privés qui prévoient la substitution par un générique sont autorisés à limiter le montant du remboursement des médicaments de marque au coût du médicament équivalent le moins cher. À compter de février 2016, GSC appliquera cette nouvelle règle à votre régime de remboursement des médicaments s'il prévoit la substitution par un générique et que ses membres résident au Québec. Si un membre du régime achète un médicament de marque qui a un équivalent générique, GSC ne remboursera que le coût du médicament générique. Tout montant qui dépasse le coût du générique et que le membre du régime choisit de payer ne sera pas inclus dans la contribution maximale annuelle établie par la RAMQ. Il a toujours été difficile d'appliquer nos pratiques de remboursement aux régimes d'assurance-médicaments du Québec en raison des lois en vigueur. Nul doute que les promoteurs de régime qui ont des employés au Québec se réjouiront de cette stratégie d'économie de coûts.

DE NOUVELLES FONCTIONS POUR GSC À VOTRE PORTÉE^{MC}

Nous vous avons écoutés! Dans le courant du mois de mars, les membres du régime recevront une nouvelle version de GSC à votre portée qui comprend plusieurs nouvelles fonctions :

Historique des demandes de règlement : Nous avons ajouté la fonction « Rechercher mon historique de demandes de règlement » à l'option « Mes demandes de règlement ». Les membres du régime pourront consulter l'historique et l'état de leurs demandes de règlement à partir de leur appareil iOS ou Android;

Soumission de demandes de règlement au titre du CFSS : Cette nouvelle version permettra aux membres du régime disposant d'un compte de frais pour soins de santé (CFSS) de soumettre des demandes de règlement au titre de leur CFSS depuis leur appareil mobile, de la même façon qu'ils le font au moyen des Services en ligne des membres du régime;

Solde du compte de dépenses : La fonction « Mes soldes » constitue aussi une nouveauté. Les membres du régime qui ont un compte de frais pour soins de santé ou un compte de dépenses personnelles pourront consulter leurs soldes où qu'ils soient.

Vérifiez les réglages de votre appareil pour vous assurer d'être avisé lorsque la nouvelle version sera accessible.

Les nouvelles versions de GSC à votre portée sont compatibles uniquement avec Apple^{MD} iOS et Android^{MC}. En raison du faible nombre d'utilisateurs, nous ne produirons plus de mise à niveau pour les appareils fonctionnant sur Windows.

¹L'hypercholestérolémie familiale est un trouble héréditaire qui peut mener à une maladie cardiovasculaire grave et prématurée. La maladie cardiovasculaire athérosclérotique clinique se retrouve chez les patients qui ont des antécédents de crise cardiaque, accident vasculaire cérébral, angine stable ou instable, accident ischémique transitoire, maladie artérielle périphérique ou qui ont subi un pontage aortocoronarien.

²Selon la liste des prix courants du fabricant pour Repatha.